

Compte rendu Conseil municipal du 21 novembre 2024

Présents : M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme DUFOUR Emmanuelle – Mme BAGLAND Aurélie - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie – M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian – Mme CORBASSON Christine – Mme FOUASSIER Isabelle – M. FRACELLI Dominique – Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain – Mme WESTERLIN Sandra

Arrivées à 21h de Mme DUFOUR et de Mme BAGLAND

Absents excusés : M. DUMONT Julien (Pouvoir à M. MOINEAU)

Mme FOUASSIER a été nommée secrétaire de séance.

• Travaux église – Phase 3 – Rénovation du mur d'enceinte

La commune est toujours en attente d'un devis

• Marché non sédentaire à titre gracieux

Lors du dernier conseil municipal, la création d'un marché non sédentaire avait été évoquée les mercredis de 8h à 13h. Ce marché sera installé sur le parking de la salle polyvalente et fait l'objet d'un arrêté de réglementation établi par M. le Maire.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de créer un marché communal non sédentaire, sans droit de place, donc à titre gracieux, à compter du 11 décembre 2024.

• Longueur de voirie communale

M. le Maire fait part qu'il convient d'ajouter à la longueur de voirie communale définie à ce jour les rue du Chai, pour 75 m et la rue des Etangs pour 60 m.

Le Conseil décide à l'unanimité d'ajouter 135 m à la voirie communale, soit un total de 42 169 m.

• Convention de groupement de commandes avec l'Agglomération montargoise – Rue de la Varenne

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de commandes avec l'Agglomération montargoise pour la réalisation de collecteurs d'eaux pluviales, dont les puisards, les tranchées drainantes et bouches d'engouffrement dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement de voirie situés rue de la Varenne.

• Projet – Convention de partenariat – Centrale d'achat du RESAH (Réseau des acheteurs hospitaliers) avec l'Agglomération montargoise

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention de partenariat pour la souscription aux lots de la Centrale d'Achat du RESAH.

• Travaux extérieurs de l'église – Phase 3 – Avenant et plus-value

M. le Maire expose le suivi des travaux extérieurs autour de l'église et notamment les modifications qui s'imposent pour ce programme qui entraînent une plus-value formalisée par un avenant.

- Bateau d'entrée devant l'église abaissé pour l'accès aux véhicules et des personnes à mobilité réduite jusqu'à l'église pour une plus-value de 4 478 € HT.

- Ajustement au niveau de l'allée d'accès aux riverains avec des voliges afin de permettre le croisement de deux véhicules par mesure de sécurité pour une plus-value de 2 756 € HT.

- Passage des fourreaux d'alimentation en électricité pour l'installation d'une caméra de surveillance pour une plus-value de 2 775 € HT.

- Elargissement de l'accès au chemin des Paresseux par une structure en nids d'abeilles pour mettre le

stationnement des véhicules, notamment lors de l'entretien des espaces verts par les services techniques pour une plus-value de 1 184 € HT.

- Diminution des zones d'espaces verts au vu des modifications des travaux précités pour une moins-value de 5 999 € HT.

Soit une plus-value totale de 5 194 € HT, soit 6 232,80 € TTC.

Une barrière en bois sera ajoutée au niveau du chemin des Paresseux.

Le Conseil prend acte de ces éléments. Les montants définitifs feront l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

• **Cabinet d'infirmières**

Il serait souhaitable de procéder à des travaux acoustiques afin de remédier au problème de confidentialité du cabinet de télé médecine :

- Double porte : 1 142,87 € HT
- Joint – Balai de bas de porte : 138 € HT

Total : 1 280,87 € HT, soit 1 537,04 € TTC

Ces éléments feront l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal afin d'ouvrir les crédits nécessaires.

• **Affaires diverses**

- **Caméra de surveillance**

M. le Maire évoque l'ajout d'une gaine pour l'installation d'une caméra de surveillance à proximité du chemin des Paresseux. Le coût d'une tranchée et d'un fourreau par contournement étant trop onéreux, l'installation sera prévue lors des travaux intérieurs pour faciliter l'accès à l'alimentation électrique.

- **Voirie**

M. le Maire informe que les travaux d'aménagement de voirie rue de la Varenne arrivent à leur terme. Seules les entrées des riverains sont à réaliser. L'enrobé de la rue des Colombiers est réalisé, restent les bas-côtés à terminer.

- **Dojo**

M. le Maire informe le Conseil que l'aménagement de la salle d'activités arrive à son terme. Les travaux des sanitaires seront à terminer en décembre.

- **Recensement**

M. le Maire informe le Conseil que les trois agents recenseurs ont été recrutés. Ils seront présentés à la population dans le prochain bulletin municipal.

- **Boulangerie**

M. le Maire transmet les remerciements de nos boulangers pour la gratuité de 6 mois de loyers.

- **Vœux du Maire**

La date est fixée au vendredi 10 janvier 2025.